



Syndicat National des Personnels  
de l'Education et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire



**Secrétariat Régional Sud-Ouest**  
[snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com](mailto:snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com)

Le 02 août 2015

## CEF : un bilan éclairé s'impose

Le 2 juillet 2015, par arrêté préfectoral, le CEF de Moissannes a été fermé. Rendu public dans un article de presse locale, cette information a surtout circulé entre professionnels avant que nos cadres ne s'en emparent. Sur certains territoires, une information succincte a été donnée en réunion, d'autres ont diffusé un mèl annonçant la fermeture sur « la thématique de la maltraitance » (?!).

Tout cela est resté très discret à l'inverse de l'anniversaire des 10 ans de ce même CEF qui a fait l'objet d'un article fort élogieux sur intranet en mars dernier, précisant que ce CEF « a su démontrer la qualité de son travail et de son enracinement dans le tissu local ». **C'est dire le malaise ambiant !**

Nous avons sollicité une audience auprès du DIR afin d'aborder la situation du CEF de Moissannes et l'inspection en cours, et plus largement la situation des CEF de l'interrégion Sud-Ouest.

Le nouveau DIR adjoint, Monsieur Gellf, nous a reçu le 23 juillet 2015. Il ne nous a pas apporté de réponse précise, mais nous a expliqué que la fermeture faisait suite à un courrier envoyé par une stagiaire PJJ qui a dénoncé des actes de maltraitance. Une inspection a été diligentée très rapidement (48 h) et les jeunes pris en charge ont été quelques jours après, réorientés dans d'autres structures. Il nous a indiqué qu'une cellule de crise avait été mise en place à la DT Limousin et qu'un suivi des jeunes sur leur nouveau lieu de placement était toujours en cours.

Or, l'écart entre la théorie sur le papier, et la réalité sur les terrains fait que nous avons du dénoncer le manque d'informations diffusé auprès des professionnels, l'absence de contacts auprès des familles et la non prise en compte des jeunes en tant que victimes. Le DIR adjoint nous assure alors qu'un espace de parole sera proposé aux jeunes concernés (ne dit-on pas : « il vaut mieux tard que jamais » !)

Nous avons rappelé au DIRA qu'à de nombreuses reprises, en audience syndicale, (aussi bien au niveau territorial que régional), nous avons fait part de nos inquiétudes et questionnements concernant le fonctionnement de ce CEF. Que déjà en 2013, un courrier (accompagné de l'écrit d'un mineur) envoyé en DT par un professionnel aurait dû alerter les directions sur des dysfonctionnements internes de ce CEF. A l'époque le DT n'a pas donné suite. « Faute professionnelle » d'après le DIRA ou ... logique politique ?

Une enquête pénale est en cours. Nous laissons à la justice le soin de déterminer les responsabilités des uns et des autres, mais nous reprendrons les propos du DIRA qui précise qu'il existait dans cette structure « une violence institutionnalisée bien avant le départ de l'ancien directeur ».

Le ton de cette audience était donné.

Par la suite, nous avons également abordé la situation des autres CEF. En effet, même si l'origine des difficultés rencontrées est différente, nous faisons le constat de dysfonctionnements importants dans la majorité des CEF de l'interrégion Sud-Ouest. Le DIRA nous indique alors qu'aujourd'hui (enfin !) la DIR Sud-Ouest porterait au niveau de l'administration centrale le message de la nécessité d'une évaluation nationale du dispositif CEF. Nous espérons que celle-ci aille au-delà de la question du recrutement et de la formation des personnels travaillant dans ces structures...

A l'issue de cette audience, nous avons demandé à être destinataires des préconisations des rapports d'inspection des CEF de Moissannes et Sainte-Eulalie, et allons solliciter une audience au service de l'inspection.

**Véritables vitrines de la politique sécuritaire, ces structures peuvent donner le feu vert aux comportements hors limite de certains adultes, et ne poursuivre auprès des jeunes que la mise en œuvre de méthodes comportementalistes sans rapport avec la réalité de la vie.**

Il est temps de pousser l'administration à s'interroger sur le cadre et le contenu de la prise en charge qu'elle impose dans ces structures. Les professionnels eux-mêmes qui exercent au sein des CEF questionnent le sens de leur travail.

**Cette conception d'éducation montre ses limites. Il est temps d'en débattre sereinement.**